

Fiche de renseignement

Service Mobibus - à renvoyer

Renseignements personnels

Mme M.

Nom :
Prénom :
Date de naissance : / /
N. Tél :
Adresse E-mail :

Adresse postale :
Code Postal :
Ville :

Modalités de déplacement

Utilisez-vous un ou plusieurs de ces moyens ou aides pour vos déplacements ?

- Fauteuil roulant électrique Cadre de marche Chien pour guide
 Fauteuil roulant manuel Cannes Autres :

Pouvez-vous monter/descendre dans un véhicule accessible sans aide ? Oui Non

Avez-vous l'obligation d'être accompagné lors de vos déplacements ? Oui Non

Autres difficultés ?
.....
.....

Souscription

Merci de cocher les 3 cases ci-dessous

- Je certifie l'exactitude des renseignements portés
 Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement du service Mobibus
 Je certifie avoir pris connaissance du paragraphe sur les données personnelles mentionnées dans les modalités de fonctionnement.

N'oubliez pas de joindre à ce document :

- La copie de votre carte de stationnement handicapé recto-verso (modèle ci-dessous aux dates valides)



Fiche remplie par

Fait à, le/...../.....

Signature :

Dossier d'inscription à retourner au

Service Mobibus - Keolis Nevers - 120 route de Marzy, 58000 NEVERS

Tout dossier incomplet ne pourra être traité

Modalités de fonctionnement

Service Mobibus Plus - à conserver



Le service Mobibus Plus s'applique sur le périmètre de transport urbain de Nevers Agglomération.

Conditions d'accès et nature des prestations :

Le service est ouvert aux personnes détentrices de la carte de stationnement pour personnes handicapées.

Le service n'assure pas les trajets pris en charge par une autre collectivité, un établissement ou un organisme dédié, ainsi que les trajets médico-sociaux liés à la pathologie de la personne. Le service fonctionne sur réservation selon les conditions et l'amplitude horaire des lignes régulières du réseau Taneo et de ses services annexes (sauf fonctionnement particulier, voir paragraphe «Réservation»).

Inscription au service :

Pour bénéficier de ce service, les demandeurs doivent obligatoirement constituer chaque année un dossier d'inscription et le faire parvenir dûment complété et accompagné des pièces justificatives demandées, à Keolis Nevers -service MOBIBUS -120 route de Marzy, 58000 Nevers. Les dossiers d'inscription sont étudiés et validés par le service Mobibus, dans un délai d'un mois maximum entre la réception du dossier et le premier service effectué. L'acceptation au service est confirmée par l'envoi d'un courrier.

Tarification :

Seuls les titres unitaires SOLO sont autorisés pour se déplacer avec le service MOBIBUS.

En cas d'accompagnateur, celui-ci bénéficiera d'un titre de transport à moitié prix (tarif carte et titres Tick'R, à acheter à l'Espace Taneo).

Réservation :

Dès validation de l'accès au service, la réservation se fait directement auprès du service de réservation MOBIBUS par téléphone au 03.86.71.94.20 (choix 1) ou par mail, **au plus tard 24h avant le déplacement** (le samedi pour un transport demandé le dimanche ou le lundi) avant 18h en semaine, et avant 16h30 le samedi. Le service de réservation par téléphone est ouvert du lundi au vendredi de 9h00-12h30 et de 13h30-18h00. Le samedi de 10h-12h30 et de 14h-16h30 (hors jours fériés).

Les réservations ne peuvent excéder 1 semaine à l'avance. En cas d'annulation pour une réservation anticipée, il appartient à l'utilisateur d'en avvertir le service de réservation MOBIBUS 48h (2 jours) à l'avance afin de laisser la possibilité à une autre personne de réserver.

En cas d'annulations ou de modifications répétées (plus de 3 par mois) ou hors délais, le service MOBIBUS pourra être interrompu temporairement ou définitivement pour l'ayant-droit.

Prise en charge :

Le service MOBIBUS assure un service de trottoir à trottoir et sur la voie publique, dans un périmètre n'excédant pas **300 mètres** autour des lignes régulières du réseau Taneo. Pour des

raisons de sécurité, les conducteurs ne sont pas habilités à faire du portage ou à faire franchir plusieurs marches à un client en fauteuil roulant. Le port de la ceinture est obligatoire à bord des véhicules qui en sont équipés.

Données personnelles :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique sécurisé et sont destinées au service Marketing, à l'analyse de données, au suivi et à la gestion du service de transport Mobibus Plus. Les informations personnelles que vous communiquez via la fiche de renseignements permettent à Keolis Nevers : - de prendre en compte votre demande et d'organiser le service Mobibus afin de répondre à votre demande et de réaliser le transport,

- de fournir vos coordonnées au(x) sous-traitant(s) employé(s) par Keolis pour réaliser le transport

- de vous contacter en cas de retard ou d'ajustement d'horaire,

- de vous contacter en cas d'absence de votre part,

- de faire le lien entre la base de données des clients et un éventuel cas de litige de paiement du titre de transport.

Keolis Nevers s'engage à ne communiquer via l'adresse mail de l'abonné que sur des points spécifiques au réseau (actualités, nouveautés, trafic, jeux, tarifs...). Si les clients ne souhaitent pas recevoir ces mails ils devront se signaler par écrit (courrier ou mail) auprès du service commercial. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et/ou de suppression des données le concernant conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. L'ensemble de ces droits s'exerce auprès de Keolis Nevers par :

- mail à taneo@keolis.com

- courrier à Keolis Nevers- Service relations clients - 120 route de Marzy, 58000 NEVERS

- téléphone au 03 86 71 94 20 du lundi au vendredi selon les horaires en vigueur.

Réclamation :

Pour toute réclamation, le client pourra écrire à Service relations clients - 120 route de Marzy, 58000 NEVERS ou contacter l'Espace Taneo ouvert selon les horaires en vigueur, au 03 86 71 94 20 ou adresser un mail via www.taneo-bus.fr, rubrique « nous contacter ». Keolis Nevers, exploitant du réseau Taneo, est adhérent de la Médiation Tourisme et Voyage. En cas de différend entre Keolis Nevers et le client, qui ne peut pas d'abord être résolu par le service après-vente, ce dernier peut contacter ce tiers indépendant et impartial. Le dépôt d'une réclamation auprès de Keolis Nevers reste un préalable obligatoire à la médiation. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.mtf.travel.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le règlement d'exploitation du service Mobibus, à l'Espace Taneo ou sur le Site internet www.taneo-bus.fr/se_deplacer/Mobibus